Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 22 (1884)
Heft: 18

Artikel: Pas ou point
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-188230

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

gardée comme néfaste pour le mariage des humains. Déjà les Romains disaient qu'on faisait mal de se marier au mois de mai, superstition qui fut généralement répandue. Avant la réforme du calendrier par Romulus, l'année commençait au solstice d'été et le mois de mai se trouvait le dernier de l'an ; c'était le vieux mois dédié aux vieillards. Or comme le mariage n'a jamais été favorable aux décrépits, on comprend la persisance de certaines traditions.

Un vieux vigneron français raconte le fait suivant : « C'était en 1818 ; mon père possédait un vignoble produisant annuellement 30 à 35 pièces de vin. Vers le milieu de mai, une gelée terrible emporta tout. C'était la ruine. Dès le lendemain, mon père eut l'idée de nous occuper, mon frère et moi, à enlever de chaque cep les bourgeons gelés. Il suffisait pour cela d'un coup de pouce. Au bout de quelque temps, de nouveaux bourgeons poussèrent sur la place même ou étaient les anciens et produisirent d'excellents fruits ; la récolte fut presque aussi bonne que les années ordinaires. »

Epérons que Dieu nous dispensera d'user du coup de pouce.

On remarque chez M. Junod, horticulteur à Grandson, un poireau mesurant 34 centimètres de circonférence, à 10 centimètres du sol ; variété dite poireau Carenton.

Un journal allemand donne de curieux détails sur les mesures de sûreté prises par la police de Berlin les jours où M. de Bismarck doit parler au Reichstag :

« L'arrivée du chancelier, dit ce journal, est toujours précédée de celle d'innombrables agents en bourgeois, disséminés sur tout le parcours que doit suivre le prince de Bismarck, pour se rendre de son hôtel de la Wilhelmstrass au Parlement. Une nuée de ces agents, vêtus de diverses façons, mais toujours très reconnaissables, fait irruption dans la salle du Reichstag, et même dans la tribune des journalistes, au grand mécontentement de ces derniers, qui n'osent plus s'entretenir librement. Les personnes ayant affaire à un titre quelconque au Reichstag sont toutes soumises à un contrôle des plus sévères. Même les apprentis compositeurs, employés à la confection du compte-rendu officiel, doivent être munis d'une carte d'entrée mentionnant leur nom et leur adresse. Dès que l'arrivée du chancelier est signalée, ajoute le *Volkzeitung*, un garçon de salle vient placer sur son bureau les crayons dont le chancelier a l'habitude de se servir, et un autre garçon apporte un verre, rempli d'un liquide jaune pâle, qui n'est ni du cognac étendu d'eau, ni du thé froid, comme on le prétend, mais du bon vin de la Moselle. »

Au Tonkin. — Un officier français venait de surprendre un groupe de 150 à 200 hommes, devenus ses prisonniers. Il alla peu après cette capture demander des instructions à son général. Ce dernier, qui souffrait d'une bronchite, depuis plusieurs semaines, avait des accès de toux fréquents et très violents. C'est pendant un de ceux-ci qu'écoutant le récit de l'officier, il s'écria : *sacré toux... sacré toux...*

L'officier croyant avoir entendu : *massacrez tout*, retourna sur ses pas et fit immédiatement fusiller ses prisonniers.

Le général, désolé de cette méprise, repétait souvent : « Je n'aurais pourtant pas cette triste affaire sur le cœur, sans cette malheureuse toux que j'aurais pu guérir dès l'origine si j'avais eu sous la main quelques pastilles anti-catarrhales au goudron de Guyot, qui se vendent fr. 1.50 dans toutes les pharmacies. »

C'est sous cette forme que les pastilles en question étaient annoncées l'autre jour dans un journal. Après ce genre de réclame, il faut tirer l'échelle.

Pas ou point.

Bien des gens croient que l'on peut, pour compléter la négation *ne*, se servir indifféremment des mots *pas* ou *point*. Cela est souvent vrai, en effet, et l'euphonie est assez généralement la cause qui décide à préférer l'un à l'autre. Il est pourtant des cas ou l'on doit, d'après le sens, employer *pas*, et d'autres où il faut employer *point*. Nous allons, pour répondre à une question qui nous est posée, tâcher de déterminer ces divers cas.

Avec *pas* on exprime une négation moins forte, moins entière, moins absolue qu'avec *point*. Ainsi l'on dira : *Il ne travaille pas*, pour signifier qu'il ne travaille pas en ce moment ou bien qu'il ne travaille pas autant qu'il le devrait ou qu'il le pourrait. Mais si l'on dit : *Il ne travaille point*, le sens est qu'il ne travaille pas *du tout*.

De même dans cette phrase : *Il n'a pas l'esprit qu'il faudrait pour remplir cet emploi*, on ne suppose pas qu'il manque d'esprit, mais seulement de celui qui serait nécessaire dans une circonstance particulière. La négation n'étant pas absolue, on doit employer *ne pas* ; mais si l'on parlait de quelqu'un totalement dépourvu d'esprit, il faudrait se servir de *ne point* et dire : *il n'a point d'esprit*.

Ces deux vers de Molière donnent une idée assez exacte de la différence qu'il y a entre *pas* et *point* :

Je *ne* vous réponds *pas* des volontés d'un père,
Mais je *ne* serai *point* à d'autre qu'à Valère.

La facture du tailleur. — On avait appris que le prince héritier d'Allemagne allait passer dans le village de X., et le maître d'école s'était empressé de composer le texte d'une cantate de circonstance et de la faire apprendre par la jeunesse villageoise. Tout marcha à merveille. Le prince arriva, et les enfants s'acquittèrent si gentiment de leur tâche, que le prince désira avoir le texte de la cantate. L'auteur s'empressa de tirer le manuscrit de sa poche et de le remettre à l'auguste visiteur.

Le maître d'école rentra chez lui enthousiasmé. Sa femme, ne pouvait croire à tant de bonheur, et pour s'en convaincre, elle va fouiller dans les poches